

# LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES Commune de CORCIEUX Avis d'Enquête Publique Mise en compatibilité du PLU

Le public est informé que, par arrêté en date du 17 juillet 2020, le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en compatibilité par déclaration de projet de l'« Extension du camping Au Mica », du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Corcieux.

Les caractéristiques principales de la mise en compatibilité du PLU de Corcieux portent sur le changement de zonage afin de mettre le document d'urbanisme en cohérence avec le projet d'aménagement.

Le dossier d'enquête comporte notamment une décision de l'autorité environnementale et les avis des personnes publiques associées.

Cette enquête publique aura lieu du 07 septembre 2020 à compter de 09h00 au 9 octobre 2020 jusqu'à 12h00 à la Mairie de Corcieux.

Le dossier d'enquête pourra être consulté durant cette période et chacun pourra consigner ses observations soit sur le registre prévu à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du service urbanisme de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges – 10 – 12 rue des quatre frères Mougeotte à Saint-Dié-des-Vosges ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2035> ou via le site de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Mme Sylvie HELYNCK est désignée en qualité de commissaire-enquêteur. Elle recevra le public à la Mairie de Corcieux – 1 place du Général de Gaulle :

- lundi 14 septembre 2020 de 09h00 à 11h00

- vendredi 09 octobre 2020 de 09h00 à 11h00

Elle tiendra également deux permanences téléphoniques, avec inscription préalable au plus tard 48h avant la permanence, via le standard de la commune de Corcieux :

- lundi 14 septembre 2020 de 11h00 à 12h00

- vendredi 09 octobre 2020 de 11h00 à 12h00

Le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place et devra respecter les consignes suivantes :

- se munir d'un masque ;

- se laver les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique avant de consulter le dossier et/ou le registre d'enquête ;

- se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre d'enquête ;

- respecter les règles de distanciation sociale.

A l'issue de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an, au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et sur le site de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

La personne responsable du projet et du plan est la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Après l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Corcieux sera soumise à délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.